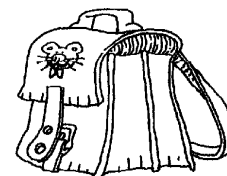




**Année scolaire 2014-2015**  
**Liste du matériel pour entrer**  
**en 6ème année primaire.**  
 (co)titulaires : Mme Vanderweckene  
 – Juf Spelmans – M. Denolin



<b>Matériel</b>	
1 cartable <b>sans roulettes</b>	
1 fine farde souple à petits anneaux – Format Din A4	
1 classeur à levier - Format Din A4 – Dos 80 mm	
1 classeurs à levier - Format Din A4 - Dos 40 mm	
3 jeux d'intercalaires à 6 positions	
1 latte de 30 centimètres rigide	
1 équerre « aristo » 20 cm	
1 compas	
1 marqueur Veleda pointe moyenne (pas de jaune)	
1 calculatrice	
1 pochette plastique pour cahier format A4	
1 bloc de feuilles quadrillées 0,5 mm	
2 pochettes plastiques pour cahier format A5	
<b>Dans une trousse :</b>	Une boîte de crayons de couleurs (minimum 10)
	Marqueurs à pointe moyenne
	1 paire de ciseaux 10 à 12 cm
	2 bâtons de colle
	3 crayons noirs ou un porte-mine
	1 gomme
	1 stylo
	2 effaceurs
	des cartouches
	1 bic à 4 couleurs
	4 surligneurs de couleurs différentes (marqueurs fluo)
	1 taille-crayons avec collecteur
	1 tipp-ex roller

<b>Matériel pour l'éducation physique 2 heures par semaine du 01-09-2014 au 30-06-2015</b>	1 tee-shirt blanc, 1 short foncé (noir ou bleu), 1 paire de pantoufles de gymnastique, 1 sac de sport
<b>Matériel pour la natation : du 01-09-2014 au 30-01-2015 ou du 01-02-2015 au 30-06-2015 :</b>	1 maillot de bain, 1 essuie de bain, 1 sac de sport. <b>Prix de la séance : 1,5 € par semaine à remettre au titulaire de classe.</b>
<b>Cours de religion/morale :</b>	

**N'oubliez pas de prévoir de quoi recouvrir les cahiers : papier, papier adhésif transparent.**

**Important :** Le matériel que vous offrez à votre enfant en ce début d'année scolaire contribuera à sa réussite : de bons outils sont indispensables. Tous les objets de l'enfant doivent être marqués à son nom et remplacés dès qu'ils sont perdus, usés ou abîmés.

**Avis :** Une partie de ce matériel restera en classe et sera utilisé en cours d'année  
 – soit comme matériel de réserve  
 – soit comme matériel commun  
 Ne vous inquiétez donc pas de leur « disparition » au 1<sup>er</sup> septembre !